

Être scolarisé

Votre enfant va ou ira prochainement à l'école.

Découvrez dans cette rubrique les démarches à faire pour que sa scolarisation se passe dans les meilleures conditions.

La scolarisation

Pour trouver la solution la plus adaptée aux besoins de votre enfant, vous devez déposer auprès de la [MDA-MDPH](#) une demande relative à un parcours de scolarisation, de formation ou de soins en établissement auprès du service social.

Cette demande comprend :

- > les transports scolaires,
- > l'aménagement de la scolarité,
- > l'aménagement d'examens ou de concours,
- > le matériel pédagogique adapté,
- > une auxiliaire de vie scolaire ou universitaire,
- > l'orientation scolaire,
- > une prise en charge médico-sociale.

Une fois votre demande déposée, la famille et l'ensemble des professionnels concernés se réunissent pour évaluer les besoins de l'enfant.

Une décision est ensuite remise à la famille pour présenter les différentes orientations possibles en matière de scolarisation :

- > la scolarisation en milieu ordinaire avec une auxiliaire de vie,
- > l'intégration au sein d'une classe spécialisée en milieu ordinaire,
- > l'orientation vers un service ou un établissement spécialisé du secteur médicosocial.

En savoir plus





Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout accepter

Personnaliser